

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 6

Artikel: La nouvelle organisation militaire anglaise
Autor: Favre, Camille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIII^e Année

N^o 6

Juin 1908

La nouvelle organisation militaire anglaise

L'Etat des forces militaires anglaises vient d'être modifié en 1908 par le Parlement, sur l'initiative du Ministre de la guerre, M. Haldane. La guerre d'Afrique avait montré de graves insuffisances d'organisation et d'instruction dans une armée douée d'ailleurs de remarquables qualités de fond. Depuis lors, le Parlement et la presse ont constamment discuté les modifications à apporter à l'état de choses existant, mais sans pouvoir aboutir. Il existait, il est vrai, de nombreuses et très réelles difficultés à changer l'état de choses traditionnel. Ainsi, il n'était guère possible d'augmenter les effectifs de paix de l'armée régulière et, par suite, il devenait nécessaire de renforcer les forces auxiliaires. Mais, pour avoir sur ce point une base solide, il aurait fallu adopter, pour ces milices, le service obligatoire, auquel le pays répugne. Dans sa réforme, M. Haldane n'a pas été aussi loin. Il s'est borné à augmenter les réserves régulières et à réorganiser les volontaires.

Malgré les lacunes de cette nouvelle organisation, elle marque cependant, dans les limites du possible, une rupture avec la routine héritée des siècles précédents et met fin aux hésitations des autorités. Il faut d'ailleurs remarquer que, depuis la guerre d'Afrique, l'armée anglaise est entrée dans une phase nouvelle. La création d'un état-major, la pratique assidue du service de campagne, la font progresser chaque jour et le sentiment public a fait dans la compréhension des choses militaires des pas importants. Les partisans de l'obligation pour les milices sont aujourd'hui nombreux et l'adoption du projet Haldane est un fait caractéristique dans cette évolution.

Toutefois, les nombreuses questions politiques, sociales et impériales qui se posent aujourd'hui en Angleterre sont encore trop indécises pour que l'on puisse prévoir l'avenir avec certi-

tude. Il faut donc se borner à constater les progrès accomplis dans un problème qui intéresse tout le monde civilisé.

Nous nous proposons surtout d'insister ici sur les dernières réformes ; mais, avant d'exposer l'organisation de 1908, il nous paraît essentiel, pour l'intelligence du sujet, de rappeler ce qu'était l'armée anglaise à la fin de 1907.

I. Organisation de l'armée anglaise.

L'ARMÉE RÉGULIÈRE.

Conformément aux anciennes traditions des armées permanentes, le soldat anglais sert généralement 12 ans. Dans l'infanterie et la cavalerie de ligne il passe actuellement 7 ans sous les drapeaux et 5 ans dans la réserve ¹. Ces termes ont été plusieurs fois modifiés depuis la guerre. On a fait l'expérience que, si l'on allonge le temps de service effectif, la réserve devient trop faible. Si, au contraire, on le diminue, la réserve augmente ; mais, le recrutement devient insuffisant à tenir les corps au complet. On est donc revenu, pour l'infanterie et la cavalerie, au terme moyen usité lors de la guerre d'Afrique qui laisse encore, comme on le verra, les réserves trop faibles.

L'effectif des quatre sections de la réserve variera encore un certain temps à cause des changements successifs que nous venons de signaler ; mais le Ministre de la guerre pense qu'on peut compter, dans l'avenir, sur un chiffre normal de 126 600 hommes dont une grande partie sera, il est vrai, absorbée en cas de guerre par la mobilisation. En effet, les jeunes soldats recrutés à l'âge de 18 ans, parfois de 17, ne peuvent être envoyés à l'extérieur avant 20 accomplis. Après un stage préliminaire de trois mois dans les dépôts, ils sont transférés dans les régiments d'Angleterre. En cas de mobilisation, ils doivent donc être remplacés dans ces corps par autant de réservistes.

Une fois libéré de la réserve et dans certaines conditions, le soldat a droit à une pension et peut espérer d'obtenir un emploi civil.

¹ Dans l'artillerie montée ou à cheval, on sert 6 ans sous les drapeaux ; dans la garde, la cavalerie sert 8 ans et l'infanterie 3 ans ainsi que l'artillerie à pied. Les autres catégories servent 2 ou 3 ans. Les soldats peuvent rengager et servir 12 ans sous les drapeaux et, dans certains cas, les sous-officiers surtout jusqu'à 21 ans.

Si l'on fait le total de toutes les troupes servant sous les drapeaux anglais, l'effectif de l'armée sur pied de paix dépasse 400 000 hommes. Mais, si l'on déduit de ce gros chiffre l'armée indigène des Indes, on descend à 250 000 hommes. Cet effectif lui-même, représentant le chiffre total des troupes de races anglaises, est bien loin d'être disponible, en cas de guerre, ailleurs qu'aux Indes ¹.

Si nous retranchons de ce chiffre de 250 000 hommes les troupes anglaises des Indes, soit 76 000 hommes environ, et les troupes des autres garnisons coloniales ou méditerranéennes, soit 48 000 hommes ², il nous reste en chiffres ronds, comme force véritablement disponible, en Angleterre :

1° 126 000 soldats réguliers garnisonnés dans le Royaume-Uni.

2° 125 000 hommes de réserve de l'armée régulière, soldats qui ont terminé leur service sous les drapeaux et sont rappelés, en cas de guerre, dans leur ancien corps.

3° 374 000 hommes des forces auxiliaires, composées : *a*) de la milice (94 058) ; *b*) des volontaires (255 000 hommes environ) ; *c*) de la Yeomanry ou cavalerie de milice (25 555). Ces derniers chiffres, empruntés au rapport officiel publié en 1907 ³ sont les plus intéressants pour nous. Nous ne parlerons donc ni des troupes coloniales, ni de l'armée des Indes qui forme un tout à part entièrement payé (y compris les troupes anglaises) par cette colonie. Notons seulement que cette dernière armée est toujours sur pied de guerre ⁴. Par suite, les troupes anglaises qui en font partie, ne comptent pas de jeunes soldats dans leurs rangs et, en cas de mobilisation, elles n'ont pas besoin d'absorber des réservistes pour être au complet.

¹ Lors de la guerre d'Afrique, malgré le désir des Hindous, on ne s'est pas servi des troupes indigènes. Les troupes anglaises des Indes elles-mêmes, n'ont fourni que la moitié d'une division envoyée au dernier moment au Natal, lors de la déclaration de la guerre.

² En réalité, ce groupe se monte à 58,000 hommes. Mais, nous retranchons environ 10 000 hommes de troupes coloniales (ou détachés de l'armée indigène des Indes) qui ne sont pas de race anglaise. Quelques corps coloniaux sont sous la direction du ministère des Colonies et non du War Office.

³ Pour l'année finissant le 30 septembre 1906.

⁴ Réformée récemment dans son organisation par Lord Kitchener, elle comptait en troupes indigènes seulement 155 170 hommes (1907-08). Dans ce chiffre ne sont pas compris quelques mille hommes stationnés en dehors des Indes. En outre 30 000 réservistes et autant de volontaires anglais et 18 000 hommes des contingents des Etats-Natifs. Enfin, il faut y ajouter 76 000 hommes de troupes anglaises.

Quant aux troupes régulières, stationnées en Angleterre, elles sont pour la plupart destinées à former en temps de guerre un corps expéditionnaire transportable au loin, tandis que les forces auxiliaires doivent les remplacer dans la défense du sol natal.

Les troupes stationnées dans les Iles Britanniques sont réparties en huit grands commandements comprenant aussi les forces auxiliaires de leur territoire. Il existe en outre, pour la défense des côtes, des secteurs ou commandements spéciaux. Un des huit commandements est formé par le camp d'Aldershot, où, depuis la guerre, un corps d'armée active est exercé toute l'année au service de campagne.

Chaque commandant en chef a deux états-majors différents sous ses ordres. L'un (état-major général) s'occupe du commandement des troupes et l'autre (l'état-major administratif) dirige les districts régimentaires de recrutement réunis à plusieurs en groupe de districts. Chaque chef de district régimentaire a sous ses ordres un dépôt chargé du service de recrutement et de la première instruction des recrues ¹. En cas de mobilisation, les dépôts concentrent les réservistes, les envoient au régiment et reçoivent en échange, du centre de mobilisation du régiment, les jeunes soldats et les malades. Le supplément de chevaux nécessaire est fourni par réquisition.

Quelques mots maintenant sur les différentes armes :

• INFANTERIE.

Formée en divisions permanentes, elle comprend 73 régiments, soit 157 bataillons, y compris la garde. Quelques régiments sont à 4 ou 3 bataillons (un à 1 bataillon). Mais la plupart n'ont que 2 bataillons, fait important à remarquer.

En effet, l'organisation de l'infanterie est basée sur le système dit Cardwell, ou des *bataillons jumeaux*. D'après ce système, chaque bataillon anglais stationné à l'extérieur a, en Angleterre, comme jumeau ou répondant, un second bataillon qui, au bout d'un certain nombre d'années, le remplacera aux Colonies. En attendant, le bataillon d'Angleterre dresse les jeunes soldats pour son frère d'armes et lui envoie en temps voulu les vieux soldats nécessaires au maintien de son effectif renforcé ². Cette année,

¹ Tel est le cas du moins pour l'infanterie. La cavalerie a aussi des dépôts séparés pour la cavalerie légère et la cavalerie lourde, mais il ne sont pas régimentaires.

² Les 9 bataillons de la garde, qui restent généralement en Angleterre, sont placés en dehors du système Cardwell.

par la rentrée au pays de 4 bataillons des garnisons extérieures, il y aura exactement 74 bataillons de ligne à l'extérieur et 74 en Angleterre.

Il serait probablement difficile de se passer de ce système ingénieux qui correspond bien au caractère colonial de l'armée anglaise. Cependant, le grand nombre des jeunes soldats versés dans les régiments de la mère-patrie cause de grosses difficultés à ces corps, principalement au point de vue de l'instruction.

Le bataillon anglais a 8 compagnies et son effectif de guerre est de 1024 hommes (officiers compris). En temps de paix, son effectif est, en Angleterre, de 800 hommes¹. Dans les garnisons extérieures, il est de 932 ; mais, aux Indes, de 1033.

CAVALERIE.

Ses corps appliquent à peu près le système Cardwell de l'infanterie. En effet, outre 3 régiments de la garde (Household Brigade), sur les 28 régiments de cavalerie de ligne, 14 seront cette année garnisonnés en Angleterre, les 14 autres se trouvant à l'extérieur.

La cavalerie est formée en brigades permanentes de 3 régiments à 4 escadrons, mais le 4^e escadron reste en réserve au pays en cas de guerre. L'effectif de paix du régiment (à 4 escadrons) étant d'environ 700 hommes, l'effectif de guerre (3 escadrons) n'est plus que de 541 hommes.

ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

Elle vient d'être armée dernièrement d'une pièce à long recul, dernier modèle, tirant un projectile de 18 livres pour l'artillerie montée et de 13 livres pour l'artillerie à cheval.

L'artillerie montée compte 150 batteries à 6 pièces, y compris 12 batteries d'obusiers de 12 centimètres déjà un peu anciens. 45 batteries (3 d'obusiers) sont aux Indes et 6 dans les autres colonies.

L'artillerie à cheval compte 28 batteries, dont 11 sont aux Indes et 3 dans les autres colonies.

ARTILLERIE A PIED (*Garrison Artillery.*)

En Angleterre, on compte 3 compagnies de siège et 34 compagnies à pied.

¹ Il va être réduit à 720.

En outre 6 batteries lourdes (de campagne) à 4 pièces tirant un projectile de 60 livres ¹.

L'artillerie de montagne (8 batteries) est tout entière aux Indes et en partie indigène.

En dernier lieu, cette artillerie à pied, que l'on trouvait trop nombreuse, a été réduite de 5000 hommes.

LES FORCES AUXILIAIRES.

Ces forces, actuellement nommées territoriales, étaient, avant la nouvelle loi, au nombre de trois, la Milice, les Volontaires et la Yeomanry, cavalerie de milice, qui, bien que toujours mentionnée à part, rentre tout à fait dans le type des corps de volontaires.

Toutes ces unités ont un recrutement territorial.

a) *Milice.*

La milice, qui ne doit pas être confondue avec les volontaires, forme, entre ceux-ci et les réguliers, une petite armée à part, plus voisine cependant des réguliers.

Depuis sa création, qui remonte au moyen âge, elle a rendu de grands services. En dernier lieu, elle a contribué à maintenir les armées anglaises durant les guerres du premier Empire, grâce à la vieille loi du *ballot*. Cette loi, qui pourrait encore être remise en vigueur aujourd'hui, permet, dans des circonstances exceptionnelles, de rendre obligatoire, par la conscription, le service de la milice et de l'envoyer à l'étranger. En temps ordinaire, la milice ne quitte pas le sol anglais. C'est grâce au consentement de chaque milicien que, lors de la dernière guerre, on a pu utiliser ces troupes dans les garnisons extérieures pour remplacer les réguliers. En outre, une notable partie de ce corps a été envoyée en Afrique, soit par unités tactiques complètes, soit par petits détachements (*drafts*) destinés à compléter les effectifs des corps réguliers.

Aujourd'hui, la milice semble un peu vieillie et son existence complique, en outre, singulièrement les formations des armées anglaises. Son personnel, mieux dressé que celui des volontaires, n'a pas, comme ces derniers, les qualités d'une véritable milice recrutée dans toutes les classes de la société. Le milicien, en

¹ En outre, aux Indes, on trouve 22 compagnies à pied et 6 batteries lourdes et, dans les autres garnisons extérieures, 29 compagnies à pied.

effet, n'est pas, comme le volontaire, un civil qui s'entraîne aux armes pour servir son pays, c'est un homme qui cherche un emploi temporaire nécessaire à sa subsistance. Il est donc très voisin du régulier anglais et il émigre volontiers dans l'armée pour y trouver un métier plus permanent.

Les effectifs de la milice sont en continuelle décroissance. Principalement composée d'infanterie et d'artillerie à pied, elle ne comptait, en 1906, que 94 058 hommes au lieu de l'effectif prévu (Establishment) de 131 544 hommes ¹. Une des principales raisons de cette diminution, outre des causes économiques générales, provient du fait que, chaque année, environ 15 000 hommes quittent ce corps, où ils ne font que passer, pour entrer dans l'armée régulière, où l'on a besoin de recrues.

La milice comptait 124 bataillons d'infanterie (75 715 hommes en 1906). En outre, une nombreuse artillerie à pied (14 365 hommes) et un peu d'artillerie montée (412 hommes). Pas de cavalerie.

Ce corps est censé subir 6 mois de première instruction ; mais, en réalité, il sert moins longtemps. Ses exercices annuels sont de 28 jours. A chaque unité de milice, est attaché un petit cadre permanent, principalement composé de sous-officiers, qui est employé à l'instruction.

b) *Volontaires.*

Les volontaires, au point de vue du personnel, représentent l'avenir des milices anglaises. Recrutés dans toutes les classes de la société, ils renferment d'excellents éléments auxquels il ne manque qu'une instruction plus prolongée. Ces 250 000 hommes qui servent leur pays sans y être obligés, sont donc une grande force morale. Toutefois, ils ne sont pas répartis également sur le sol anglais et leur recrutement ne trouve pas la même faveur dans toutes les localités.

Malgré les progrès accomplis depuis la guerre d'Afrique, leurs efforts et leur bonne volonté sont paralysés surtout par le manque d'une première école d'instruction. Le volontaire qui sert 4 ans (sauf rengagement), est, en effet, dressé au quartier, dans quelques exercices élémentaires de l'après-midi, après quoi il est déclaré *efficient*. Le volontaire *efficient* assiste alors, chaque

¹ L'effectif a encore déchu depuis lors.

année, à 12 exercices de son corps ¹ et doit aussi, chaque année, passer de 8 à 15 jours au camp avec son unité. Les corps de volontaires y sont embrigadés et coopèrent à des manœuvres avec la troupe régulière. Mais la présence au corps n'est obligatoire que durant 8 jours et beaucoup d'hommes ne sont même pas présents durant ce temps ².

Les exercices actuels constituent cependant déjà une obligation assez lourde pour les volontaires et il serait difficile de les charger davantage, tant que la plus grande partie de la jeunesse anglaise échappera à toute obligation militaire.

Un des défauts des corps de volontaires est aussi d'avoir cru un peu à l'aventure, depuis leur début en 1859, et cela, suivant le caprice de leurs fondateurs et les hasards du recrutement. Aussi, un des premiers soins des auteurs de la nouvelle loi, a-t-il été de combler cette lacune et de créer les corps de toutes armes et les services nécessaires à la formation d'une armée complète.

c) *Yeomanry*.

La *Yeomanry* est la cavalerie des milices. C'est un corps, en grande partie, recruté à la campagne et composé d'un excellent personnel qui promet beaucoup pour l'avenir. Ses exercices sont très suivis et, en 1906, sur 25 555 hommes inscrits, 23 498 assistaient à l'inspection générale.

En dernier lieu, ses régiments ont été employés avec succès dans des manœuvres combinées de cavalerie. Ce corps deviendra sans doute, avec le temps, quelque chose d'analogue à notre cavalerie suisse.

II. Les nouvelles lois militaires.

Ces lois poursuivent un triple but :

1^o Former un corps expéditionnaire de toutes armes, rapidement mobilisable, qui pourra, en cas de guerre, être transporté au loin.

2^o Donner à toute l'armée régulière des réserves suffisantes qui lui permettent de maintenir ses effectifs pendant la première période des hostilités.

¹ 10 seulement, d'après la nouvelle loi.

² En 1906, deux cinquièmes environ des volontaires inscrits ne sont pas présents pendant ces 8 jours.

3° Former, pour la défense du sol anglais, une armée de volontaires complète capable de remplacer l'armée régulière envoyée à l'extérieur et de suppléer aussi éventuellement à l'absence de tout ou partie de la flotte. Cette armée doit, en second lieu, assurer l'expansion des forces régulières, mais elle ne peut servir à l'extérieur qu'avec son consentement.

Ce qui concerne le premier point a fait l'objet de dispositions spéciales datant de janvier 1907. Les deux autres points sont traités dans la *Loi des forces territoriales et de réserve* du 2 août 1907, appliquée à partir du 1^{er} avril 1908.

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE.

Après la guerre d'Afrique, M. Brodrick (maintenant lord Midleton) avait déjà créé un corps expéditionnaire composé de 3 corps d'armée à 3 divisions de 2 brigades, ; mais cette organisation n'a jamais été complète. Actuellement, on a renoncé aux corps d'armée et la nouvelle armée expéditionnaire se compose de 6 divisions à 3 brigades chaque. Jusqu'ici, les divisions anglaises étaient formées de 2 brigades à 4 bataillons ; mais, si ces petites brigades constituent une unité très commode à manier, une division de 8 bataillons se trouvait trop faible pour lutter avantageusement contre celles des autres armées. L'armée des Indes a donc introduit les 3 brigades dans la division et l'Angleterre a suivi son exemple.

Outre ces 12 bataillons, la division comprend sur pied de guerre :

- 2 escadrons de Yeomanry ;
- 3 groupes d'artillerie de campagne (chacun à 3 batteries de 6 pièces) ;
- 1 groupe d'obusiers monté (à 2 batteries de 6 pièces) ;
- 3 compagnies du génie.

L'effectif d'une division est estimé à 16 000 combattants sur un total de 19 600 hommes.

Avec ces 6 divisions, marchera un vrai Corps de cavalerie formé de 4 brigades, à 3 régiments de 3 escadrons, 6 batteries d'artillerie à cheval et 4 compagnies du génie montées. Ce corps opérera à distance de l'armée, d'une façon indépendante et avec ses propres convois.

Viennent ensuite les *Troupes d'armée* proprement dites, com-

prenant 2 brigades d'infanterie montée ¹, 2 escadrons de Yeomanry, 6 compagnies de télégraphistes, 3 compagnies d'aérotation, 2 équipages de pont, 2 ambulances de campagne et 2 colonnes de vivres.

Enfin, les *Troupes d'étapes*, soit : a) toutes les troupes nécessaires à la construction et l'exploitation d'une voie ferrée de 120 kilomètres partant de la base ; b) tous les corps et les voitures voulus pour pouvoir exploiter, au delà de la tête du rail, deux lignes d'étapes de 50 kilomètres chacune.

Le total de cette armée se monte à 166 216 hommes, soit 66 889 hommes de l'armée active, 85 023 réservistes et 15 388 hommes des nouvelles forces auxiliaires projetées.

Si l'on suppose un effectif régulier présent dans le Royaume-Uni, de 135 155 hommes, qui est l'effectif actuel (mars 1908), il resterait donc en Angleterre environ 68 000 hommes de l'armée active, après mobilisation du corps expéditionnaire. Dans ce dernier chiffre seraient compris environ 40 000 soldats au-dessous de 20 ans, qui deviendraient peu à peu disponibles et diverses troupes ou services inutilisables hors de l'Angleterre.

Si le chiffre de la réserve normale peut être compté à 126 660 hommes, comme l'affirme le Gouvernement, on disposerait en outre, après mobilisation, d'un solde d'une quarantaine de mille réservistes.

Donc, déduisant les non-valeurs de ces 80 000 hommes, il resterait quelque chose comme 60 000 réservistes et jeunes soldats pour combler les premiers vides produits par la guerre. En fait, durant la guerre d'Afrique, la réserve a été épuisée dans le cours de la première année des hostilités.

Il fallait donc trouver un moyen de parer à cette insuffisance de réserves et, en même temps, pouvoir utiliser les nouveaux réservistes, pour combler les déficits des formations du corps expéditionnaire.

NOUVELLES RÉSERVES DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE.

Pour former cette nouvelle ou deuxième réserve, M. Haldane a trouvé les ressources nécessaires dans une transformation de la milice, corps, comme nous l'avons vu plus haut, très voisin,

¹ Formées chacune de 1 régiment de cavalerie, plus 2 bataillons d'infanterie montée tirés de l'infanterie régulière.

par son recrutement et son esprit, de l'armée régulière. Il paraissait donc naturel de l'unir plus intimement à celle-ci, au lieu de laisser la milice former un corps à part, qui ne peut être utilisé à l'extérieur qu'avec son consentement. Le recrutement de la milice a donc été arrêté au 1^{er} janvier 1908 et tous les miliciens qui acceptent le nouvel engagement feront partie de la réserve dite *spéciale*, ou du *contingent spécial*, qui remplacera la milice.

Ces réservistes spéciaux prennent l'engagement de servir à l'étranger en cas de guerre. Il seront instruits pendant une première période de six mois et seront rappelés sous les drapeaux chaque année pendant une quinzaine de jours. En cas de guerre, ils seront versés dans les unités régulières pour combler les pertes ; mais, un certain nombre de bataillons d'infanterie pourront aussi servir au dehors comme unités tactiques complètes.

L'instruction de ces réservistes se fait dans les anciens bataillons de la milice, transformés à cet effet et doués d'un petit cadre permanent déjà existant. Chaque bataillon de l'ancienne milice sera ainsi rattaché à un des régiments de l'armée régulière et formera, pour cette unité, un troisième bataillon ou bataillon de réserve, où l'on pourra puiser des renforts.

Conformément à ce plan général, sur les 124 bataillons d'infanterie de l'ancienne milice, 23 seront, à leur choix, ou supprimés ou transformés en bataillons de volontaires. Des 101 bataillons maintenus, 74 formeront des troisièmes bataillons pour chacun des régiments de ligne. Les 27 autres formeront des quatrièmes bataillons, à effectif un peu plus élevé, qui pourront servir comme unités tactiques complètes.

Fondus avec les dépôts des régiments réguliers, ces 101 bataillons seront donc à la fois des bataillons de réserve et des bataillons d'instruction et de dépôt. Il serviront à la première instruction des réservistes et à celle des jeunes soldats de l'armée. En cas de guerre, les troisième et quatrième bataillons appelleront au service les réservistes spéciaux et dresseront les recrues nouvellement engagées. En outre, ils recevront comme dépôt tous les jeunes soldats au-dessous de 20 ans qui leur seront versés, comme nous l'avons vu, par les régiments réguliers.

Lors de la guerre d'Afrique, une des grosses difficultés a été le dressage des recrues ; les dépôts étaient encombrés d'hommes et

dépourvus des cadres nécessaires pour les instruire. La nouvelle organisation est en partie née de cette expérience. On a beaucoup objecté cependant à l'institution de ces réservistes spéciaux ; mais il semble que ces critiques ne soient pas complètement fondées, car, avec un dressage plus long que celui de l'ancienne milice, on ne voit pas très bien pourquoi ces hommes, si on peut en recruter un nombre suffisant, n'atteindraient pas un niveau égal ou supérieur à celui de leurs prédécesseurs.

En outre, grâce à ce système, l'armée régulière se trouverait dotée d'une deuxième réserve qui, officiers compris, comptera environ 78 000 hommes et permettra, en cas de guerre de maintenir beaucoup plus longtemps les effectifs des corps réguliers.

Incorporés dans toutes les armes, sauf la cavalerie, les réservistes spéciaux fourniront, dès la première mobilisation, un appoint de 7359 hommes au corps expéditionnaire. En outre, on leur adjoindra un nombre égal de territoriaux recrutés pour le service extérieur par engagement spécial ¹. Au total, c'est donc un supplément de 15 000 hommes, à court terme de service, adjoints au corps expéditionnaire. Ces réservistes joueront en particulier un rôle important dans les colonnes de munitions de l'artillerie qui n'avaient pu jusqu'ici être organisées, faute d'un nombre suffisant de réguliers.

Cette institution miliciaire a l'avantage de coûter beaucoup moins cher que les soldats réguliers et elle est, en outre, une grande simplification. En effet, l'ancienne milice, devenant partie intégrante de l'armée régulière, les forces anglaises ne comptent plus dorénavant que deux armées (les réguliers et les volontaires) au lieu de trois ².

D'après ces données, encore fort approximatives, on peut supposer que le surplus de la réserve régulière, les jeunes soldats et le solde de la réserve spéciale, fourniraient un total de 120 000 hommes réellement disponibles et cela, après mobilisation complète des 166 216 hommes de l'armée expéditionnaire.

¹ Ces territoriaux, surtout destinés au génie et au corps sanitaire, sont donc pris parmi les Volontaires.

² Quant à l'artillerie à pied de la milice, une partie ira combler la réserve spéciale de l'artillerie régulière et le reste ira aux corps de volontaires (soit territoriaux) de cette arme, si toutefois les miliciens acceptent ces nouveaux engagements.

RÉDUCTIONS DANS L'ARMÉE RÉGULIÈRE

Ce renforcement de l'armée régulière au moyen de la réserve spéciale, a été cependant accompagné de certaines réductions dans les effectifs de paix, qui ont motivé beaucoup de critiques. Ainsi on a supprimé 8 bataillons d'infanterie, et un neuvième appartenant à la Garde le sera prochainement. Cette mesure entraîne du même coup la suppression des réservistes de ces corps soit, au total, 21 700 hommes de bonnes troupes.

Plus grave encore serait la crise qui menace l'artillerie de campagne. Celle-ci, en effet, doit former, au moyen des batteries existantes¹, 33 batteries d'instruction qui joueront, pour l'artillerie, le même rôle que les anciens bataillons de la milice remplissent pour l'infanterie. Ceci est une nécessité à laquelle on ne saurait se soustraire. Mais, ce que l'on reproche au gouvernement, c'est son intention de diminuer beaucoup l'effectif de ces batteries et, en outre, de les réduire aux attelages nécessaires à 2 pièces (au lieu de 6).

Ces batteries seraient ainsi réduites à l'état de squelettes et elles ne pourraient plus reparaître par la suite sur le champ de bataille. Une fois donc que l'armée expéditionnaire aurait quitté le sol britannique avec ses 66 batteries de campagne, celui-ci serait complètement dépourvu d'artillerie de campagne régulière et on ne disposerait plus que de celle des volontaires, que l'on est en train de créer aujourd'hui, en vertu de la nouvelle loi.

Cette question importante a donné lieu à de longs débats au Parlement. Il est probable cependant que l'on finira par s'entendre. Le gouvernement a promis, pour le moment, de ne faire aucune réduction dans l'effectif des 33 batteries d'instruction et il est assez vraisemblable aussi qu'il concèdera 4 pièces attelées au lieu de 2.

Le régime libéral est donc porté à faire des économies dangereuses dans une armée, dont la partie disponible en temps de guerre n'est pas considérable. Il est évident que, si l'on persistait dans cette politique, elle conduirait à de graves conséquences. Sous réserve de cette éventualité et aussi du nombre des engagements, on peut cependant conclure que M. Haldane

¹ On compte en Angleterre 99 batteries de campagne, dont 66 sont mobilisées avec le corps expéditionnaire. Il reste donc, après mobilisation, 33 batteries surnuméraires.

paraît avoir résolu d'une façon satisfaisante un problème capital, celui de l'augmentation des réserves de l'armée permanente.

L'ARMÉE DES VOLONTAIRES OU TERRITORIALE

Cette armée existait déjà et il s'agissait seulement de la transformer et de la compléter, sans changer son caractère volontaire. L'état de l'opinion anglaise, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne permet pas, en effet, pour le moment du moins, l'adoption du service obligatoire dans les milices. Mais il était urgent de refondre tous les corps, où sont groupés les 250 000 volontaires actuels, suivant un plan de défense régulier, afin de créer une armée complète de toutes armes de 14 divisions, avec les services nécessaires. Tel est le travail qui a commencé dans toute l'Angleterre, le 1^{er} avril 1908, et qui se poursuit au fur et à mesure que les anciens volontaires, sous des conditions un peu plus strictes, se réengagent dans de nouveaux corps en formation.

Les nouvelles 14 divisions auront à leur disposition, comme cavalerie, les 25 000 hommes de la Yeomanry. En outre, innovation très discutée, la nouvelle armée territoriale possèdera une artillerie complète de gros et petit calibre et même de l'artillerie à cheval. On remarquera, entre autres, la création de 134 batteries montées de campagne à 4 pièces, armées de l'ancien canon d'Afrique de 15 livres, transformé en canon à tir rapide. On a beaucoup discuté au Parlement cette artillerie de milice montée. Certaines autorités ne croient pas aux vertus des futurs artilleurs et on rapproche la création de ces formations nouvelles des projets de réduction de l'artillerie régulière. Ce que l'on peut dire en faveur de la future artillerie des volontaires, c'est que quelques essais de ce genre ont été faits précédemment dans les milices anglaises et non sans succès. En outre, et c'est là le principal argument, cette artillerie est indispensable. C'est au pays de savoir s'il veut l'avoir et à faire pour cela les sacrifices nécessaires.

Le total de la nouvelle armée de volontaires s'élèvera à 300 000 hommes, si toutefois les engagements fournissent des effectifs suffisants.

Quant aux conditions d'instruction imposées aux nouveaux volontaires, elles sont assez semblables aux conditions anciennes¹,

¹ Il s'agit de 10 exercices par année et de 8 à 15 jours de camp.

bien qu'on ait l'intention de se montrer plus sévère sur la présence aux exercices. C'est là forcément un point faible, la première instruction faisant toujours défaut. Pour atténuer ces inconvénients, on se propose, au début d'une guerre, d'appeler au service toute l'armée territoriale, pour une durée de six mois. Bien que l'Angleterre se trouve, par sa position insulaire, dans une situation spéciale, il n'est guère certain que ses adversaires lui permettent, en toute circonstance, de bénéficier, pour le perfectionnement de ses miliciens, d'un aussi long délai. En outre, pour qui connaît les milices, il est évident que cet entraînement du dernier moment ne vaudra pas l'instruction que la troupe et surtout les cadres auraient pu acquérir, par un entraînement régulier, durant les années précédentes.

Une nouvelle institution paraît être appelée à jouer un rôle considérable pour décentraliser et populariser le service des volontaires dans toutes les contrées et dans toutes les classes. En premier lieu, au War-Office, on a créé pour l'armée territoriale, souvent mal comprise par les réguliers, un département à part dont le chef est appuyé par un conseil spécial. Mais, la création originale est celle qui institue, en province, 93 *Associations de Comté*, formées moitié de civils et moitié de militaires et territoriaux nommés, sur présentation, par le War-Office et dirigés par le Lord lieutenant du Comté. Ces associations, qui ont été un peu empruntées à notre système cantonal suisse, s'occuperont de tout ce qui concerne le recrutement, l'habillement, l'équipement et l'administration des corps de volontaires, et recevront du War-Office les fonds nécessaires. On adresse ainsi au pays un véritable appel pour obtenir la participation de toutes les localités et de toutes les classes au volontariat.

Il nous reste encore à signaler un déficit de la nouvelle organisation en ce qui concerne l'expansion nécessaire à l'armée expéditionnaire en temps de guerre. Cette armée, en cas de besoin, pourra recruter dans l'armée territoriale des hommes isolés, mais non des unités ou des corps complets, du moins ces hommes devront-ils tous donner individuellement leur consentement; l'armée territoriale n'étant tenue à servir que sur sol anglais et pour le *Home Defence*. Les 300,000 hommes de l'armée territoriale ne pourraient du reste pas fournir des engagés bien nombreux pour le service extérieur, sans risquer de désorganiser plus ou moins les unités.

Pour pouvoir résoudre ce problème, l'adoption du service obligatoire dans les milices serait chose nécessaire. M. Haldane a fait de son mieux pour s'en passer. Il a certainement fait avancer la question, car, quel que soit d'ailleurs le sort de la nouvelle organisation, il est assez probable qu'à mesure que le pays prendra une plus grande part à ses affaires militaires, les inconvénients du volontariat deviendront plus évidents aux yeux de tous.

III. Le service obligatoire

Lorsqu'on parle de service obligatoire en Angleterre, il faut bien spécifier qu'il ne s'agit que du service obligatoire dans les milices. Pour une foule de raisons faciles à imaginer, il est évident que l'obligation ne pourra jamais s'appliquer à une armée régulière, dont une moitié est toujours employée dans des garnisons ou des guerres coloniales.

Il a été fondé en Angleterre, en 1902, au sortir de la guerre d'Afrique, une ligue, destinée à soutenir le principe obligatoire, qui s'appelle la *National Service League*. Elle est actuellement présidée par lord Robert, le glorieux vétéran de tant de guerres. Depuis quelques années, elle a fait des progrès surprenants, surtout dans les classes supérieures. Les gens sont de plus en plus nombreux qui comprennent qu'à côté de la marine il peut être nécessaire d'avoir une armée, soit pour opérer à l'extérieur soit pour défendre le sol natal. On se rappellera sans doute que c'est la *National Service League* qui a organisé l'année dernière en Suisse le voyage du *Comity of Enquiry* anglais, qui est venu visiter nos institutions militaires.

Si l'on tient compte des idées régnantes sur le service obligatoire dans les milices, on peut faire les suppositions suivantes : Ce service reposerait sur une première instruction de 3 à 6 mois avec des exercices annuels d'une quinzaine de jours. Si on supposait à ce service une durée de 4 ans, qui est celle des engagements actuels, on pourrait obtenir dans ces conditions une armée de 4 à 500,000 hommes. Si, en outre, on arrivait à prolonger de 5 ans le service dans une réserve qui ne serait point appelée en temps de paix, on disposerait encore de 500 autres mille hommes. L'on obtiendrait ainsi le million de miliciens que de nombreuses autorités ont déclaré nécessaire.

Ce million d'hommes, mieux instruits que les volontaires ac-

tuels, fournirait aussi, avec plus de facilité, les engagements *volontaires* voulus pour augmenter les effectifs de l'armée expéditionnaire et fournir des corps nouveaux.

Il faut toutefois remarquer que d'après le système obligatoire de la National Service League, comme d'après le système de M. Haldane, l'armée territoriale ne servirait que sur le sol anglais. Il est vrai que la loi du *ballot*, dont nous avons déjà parlé plus haut, existe encore. Epée de Damoclès, suspendue sur la tête du public anglais, elle pourrait être remise en vigueur. Mais, cette loi de conscription (ou de tirage au sort) est une loi injuste et quelque peu démodée dans notre monde moderne.¹ En outre, dans l'hypothèse du service obligatoire, le tirage au sort appliqué à tous les jeunes gens entre 18 et 30 ans, amènerait individuellement au service extérieur le nombre prescrit de miliciens instruits, mais non des corps organisés. Le ballot ne permettrait donc pas de profiter des forces et de l'organisation de l'armée des milices, même si celle-ci était recrutée obligatoirement.

Dans la pratique toutefois, la question serait peut-être moins insoluble qu'elle ne le paraît. Si, en effet, le cas d'urgence se présentait, on serait bien forcé de prendre les ressources militaires là où elles se trouvent. Il est donc assez probable qu'avec l'appui de l'opinion, qui n'a jamais fait défaut en Angleterre, en temps de crise, on se verrait forcé de modifier la loi du ballot, de façon à pouvoir disposer de l'armée territoriale tout entière pour le service extérieur.

L'Angleterre adoptera-t-elle un jour le service obligatoire dans ses milices? Tel est le problème qui se pose. Il est certain que l'opinion publique commence à se préoccuper, plus que par le passé, des modifications à introduire dans une situation militaire qui ne correspond plus aux nécessités modernes de ce vaste Empire. Que la nouvelle organisation soit un succès ou un échec, elle familiarisera le public avec la possibilité d'autres changements, à mesure qu'on les reconnaîtra indispensables.

En tous cas, vu les transformations nombreuses et diverses qui se préparent actuellement dans le pays, on ne saurait invoquer contre le service obligatoire l'éloignement traditionnel de l'Anglais pour les obligations de toute nature. Beaucoup de brèches ont été faites au vieux système du laissez-faire et on en pratique

¹ Le ballot admet le remplacement,

chaque jour de nouvelles. Le public est aussi devenu beaucoup plus mobile, ainsi que le montre le changement d'opinion considérable qui s'est produit, depuis 18 mois, sur la question du libre-échange. Un revirement analogue peut avoir lieu d'un jour à l'autre sur la question militaire qui est d'ailleurs intimement liée aux autres questions impériales¹.

Colonel Camille FAVRE.

¹ En terminant, signalons à l'attention de nos lecteurs un travail intéressant et documenté sur l'armée anglaise, qui a paru en 1907-1908, dans la *Revue des armées étrangères*.

